

*Expansion des exportations—Loi*

Le bill à l'étude autorise la société en question, au nom des contribuables canadiens, à emprunter ou à mettre en jeu 60 milliards de dollars. Grand Dieu! C'est ahurissant! Les libéraux affirment qu'ils veilleront à vos intérêts, mes amis. Aucune raison de vous en faire. Les libéraux sont à la barre. Ne craignez rien, nous vous protégerons. Nous allons dépenser ces 60 milliards, et il est inutile que nous consultions le Parlement. Pourquoi demanderions-nous leur avis à cette bande de simples députés? Quant aux Canadiens, ils n'ont aucun droit de regard là-dessus. Pourquoi voudraient-ils en savoir plus long? Après tout, il s'agit uniquement de leur argent.

Dans le cas de beaucoup de ces sociétés de la Couronne, il existe ce que l'on pourrait appeler une relation linéaire. La société de la Couronne fait rapport au gouvernement, lequel fait plus ou moins rapport au Parlement. C'est en droite ligne: de la société au gouvernement et du gouvernement au Parlement. Mais en réalité, que rapporte-t-on au Parlement? Mon vis-à-vis sourit, monsieur le Président. Il sait ce que l'on offre en pâture au Parlement: des clous! Le Parlement n'est mis dans le coup qu'après coup: après avoir perdu 125 millions de dollars dans la Consolidated Computer, après avoir englouti 700 millions dans VIA Rail, après avoir perdu deux milliards dans Canadair.

Le gouvernement ne s'en fait pas pour si peu, mais s'il cherchait vraiment à permettre à cette institution qu'est le Parlement d'assumer ses responsabilités, il intégrerait le Parlement dans le processus décisionnel. Au lieu d'une relation linéaire, nous aurions une relation triangulaire; le Parlement et le gouvernement seraient sur un pied d'égalité et chercheraient, de concert avec les sociétés de la Couronne, à s'acquitter du mandat et à atteindre les objectifs qu'on leur a assignés. Cette façon de voir est totalement étrangère à nos vis-à-vis, je le sais, car fondamentalement, ils ne croient pas en l'utilité de notre institution. Ils ne croient pas qu'ils doivent rendre des comptes au Parlement au sujet de l'argent qu'ils dépensent.

Ont-ils jamais présenté au Parlement un plan financier pour une quelconque société d'État, afin que les Canadiens puissent savoir ce qui se passe? Jamais de la vie! Ils préfèrent embrouiller les faits, car ils ne veulent pas révéler ce qui se passe vraiment dans le sanctuaire de ces sociétés de la Couronne. Cela pourrait soulever un tollé et bien des craintes légitimes chez les Canadiens qui risqueraient alors de réagir à ces pertes énormes. Ainsi, on préfère cacher les faits. On mettra les gens au courant après coup. Cependant, le gouvernement ne fera jamais vraiment preuve de franchise en leur disant quels sont ses plans d'avenir.

● (1740)

Ainsi, ce projet de loi et nos amendements portent sur la responsabilité financière, l'imputabilité envers le Parlement et le rôle de même que les responsabilités des administrateurs de sociétés de la Couronne à l'endroit des Canadiens. C'est ce pourquoi nous nous battons et nous ne pourrions donc appuyer le projet de loi C-110. Vous devrez, messieurs, vous servir de votre majorité pour nous écraser.

**M. Albert Cooper (Peace River):** Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de suivre mon collègue de Calgary qui a si bien présenté nos craintes à l'endroit de ce projet de loi. Comme il l'a si bien dit, nous désirons que le Parlement puisse

participer aux prises de décisions touchant les Canadiens. C'est autour de cela que tourne tout le débat. C'est ce que nous essayons d'aborder aujourd'hui. Nous croyons, de ce côté-ci de la Chambre, que c'est absolument essentiel.

Nous ne remettons pas en question la Société pour l'expansion des exportations en tant que telle, même si ce projet de loi porte sur cette dernière. Nous mettons en doute les principes entourant cette société et les objectifs de ce projet de loi. Nous reconnaissons la valeur des exportations pour le Canada. Je suis l'un des mieux placés pour connaître l'importance de ces exportations, puisque je représente une circonscription agricole qui compte beaucoup sur les exportations, que ce soit de céréales, de bœuf, de produits agricoles, de gaz naturel, de pétrole ou de bois de construction.

Nous connaissons l'importance de ce secteur et de cet objectif, si je puis m'exprimer ainsi, pour ma circonscription. Cependant, nous voulons que le Parlement, c'est-à-dire les députés des deux côtés de la Chambre, puisse avoir son mot à dire, étudier cette question très importante, selon nous, pour le contribuable canadien et en discuter.

En gros, ce qu'on remet en question à l'heure actuelle, c'est le Parlement lui-même. A titre de députés, nous nous faisons demander si nous sommes en mesure de protéger les intérêts des gens que nous représentons d'un océan à l'autre ou de la côte est à la côte ouest sans oublier l'Arctique pour faire plaisir au député du Yukon. On nous demande de vérifier comment l'argent du contribuable est dépensé, afin de déterminer si l'on en fait bon usage. Nous nous penchons également sur l'obligation additionnelle de la Fonction publique et des employés des sociétés de la Couronne. C'est un autre groupe qui doit répondre de ses actes au contribuable, car c'est son argent qu'il dépense. En définitive, c'est à nous d'agir en tant que parlementaires, car c'est une responsabilité qui nous incombe. Même si ce n'est pas une question qui relève directement du Parlement, elle n'en demeure pas moins très importante et nous devons assumer nos responsabilités. Par conséquent, de ce côté de la Chambre, nous attachons une grande importance au projet de loi C-110 et aux amendements que nous avons présentés aujourd'hui.

Au cours de l'été, j'ai été frappé par quelque chose qui m'a fait prendre conscience de toute l'importance de notre approche. Un sondage d'opinion montrait que, selon un très grand nombre de Canadiens, les parlementaires ne les représentent pas réellement et ne protègent pas leurs intérêts. En tant que député, j'ai dû m'arrêter et penser à l'importance et aux conséquences de cette opinion. Souvent, de ce côté de la Chambre, nous avons une impression d'impuissance, simplement parce que nous ne pouvons pas obtenir de l'autre côté les renseignements voulus sur une société de la Couronne ou un ministère particulier. Nous avons ce sentiment et il n'est pas étonnant que les Canadiens, chez eux, sans les contacts quotidiens que nous avons, soient dégoûtés et considèrent que notre institution ne répond pas à leurs besoins. Nous ne changerons rien à cet état de choses, collectivement en tant que parlementaires, que lorsque nous aurons le pouvoir d'agir dans le domaine des dépenses publiques. C'est pourquoi le projet de loi C-110 a tellement d'importance.